



Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine



Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponible sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

Sommaire du document

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

II : La ou les ressource(s)

III : La production

IV : La distribution

V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 2 - Les paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Annexe 4 : Lexique (*)

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2014, il a été réalisé 10 prélèvement(s) en ressource*, 19 prélèvement(s) en production* et 47 prélèvement(s) sur le réseau de distribution*.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionales de Santé Midi-Pyrénées (ARS*) via ses Délégations Territoriales (DT*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la ressource* ;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution*, soit en production* ;
- En distribution* au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource*, la production* et la distribution* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS* Midi-Pyrénées planifie et définit le programme du contrôle sanitaire. Elle mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation humaine sur l'ensemble du département : TARN ET GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC* (Comité Français d'ACcréditation). Il a été retenu par l'ARS* dans le cadre du marché public du contrôle des eaux destinées à la consommation humaine de 2011.

II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources* suivantes :

- GARONNE / RABANEL..... (eau superficielle)

La situation administrative des captages*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection* autour des captages* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage* du captage*, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n°97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P et que celles-ci sont respectées.*

Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
GARONNE / RABANEL	VERDUN SUR GARONNE	09367X0313	14/09/1992	14/09/1992	24/12/1998	Procédure terminée

Les principaux paramètres mesurés en ressource* et production*

Les paramètres microbiologiques

La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource* ou du réseau de production* (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). La présence de bactéries de type coliformes et sulfito-réductrices en sortie de production révèle un dysfonctionnement de la désinfection. Aussi, en leur présence, il est indispensable de corriger le traitement et de vérifier l'état des installations en distribution.

Les paramètres chimiques

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : ce paramètre est exprimé en degrés français (°f) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 10°f) à très dure (TH > 30°f).

Equilibre calcocarbonique : le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements). Interprétation des résultats :

- 0 : eau incrustante,
- 1 : eau légèrement incrustante,
- 2 : eau à l'équilibre,
- 3 : eau légèrement agressive,
- 4 : eau agressive.

Fluor : cet oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : dans l'eau, l'arsenic provient principalement de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré un lien entre la présence d'arsenic et les cancers (peau, foie, vessie, rein, poumon,...).

Pesticides : des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. Au minimum, 178 molécules sont recherchées dont l'Atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource*

Sur la période, 10 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les ressources* alimentant l'unité de distribution*.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie ressource.

III : La production

La production* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO*) et superficielles (ESU*) , ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution*.

Liste des stations de traitement production (TTP*) et leur type de traitement :

- REALIMENTATION DE RABANEL..... (GRISOLLES)..... TRAITEMENT POUSSE AVEC AFFINAGE

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production*

Sur la période, 19 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les TTP* alimentant l'unité de distribution (UDI*).

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	4	21,1
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie production.

IV : La distribution*

Depuis les usines de traitements productions (TTP*) ou des réservoirs (STK*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité.

Les principaux paramètres mesurés en distribution*

Les paramètres de désinfections (bioxyde ou chlore) : en application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

Les paramètres bactériologiques : la conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution* (E. Coli, Enterocoque).

Les paramètres physicochimiques : entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

Sont recherchés sur ce réseau, les principaux paramètres susceptible de se modifier au cours de la distribution.

Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution*

Sur la période, 47 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 2 - partie distribution.



Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minimales, moyennes et maximales des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

GARONNE / RABANEL

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	2	73	222	371			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	0,05	0,09	0,13	2	4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	1	1,5	2	50	100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	2	2,05	2,1		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	2	2	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD	1,7		0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	10	11	12	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	6	8	10		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	0,39	0,47	0,56		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogéométrique NFU	L	NFU	2	5,1	7,55	10			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	2	7,9	7,95	8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	14	16	18	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



Annexe 1 - Résultats en production

REALIMENTATION DE RABANEL

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	6	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	1	1	1		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	6	0,3	0,5	0,8	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	3	1	1,67	2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	0,16	0,17	0,18		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	6	20	26,5	38		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unitépH	3	7,6	7,7	7,9	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	3	17	18	19	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	6	28	34,5	38	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	3	<SD	0,07	0,2		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	3	<SD	1,73	3		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	6	<SD	0,17	0,3	0,5	1	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	6	0,31	0,4	0,43			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	6	0,33	0,44	0,49			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unitépH	4	7,4	7,53	7,7	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	7	9	14,43	20	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



Annexe 1 - Résultats en distribution

GRISOLLES (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Ammonium (en NH ₄)	L	mg/L	47	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	47	0	2	200			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	47	0	1	132			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	47	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	47	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	47	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	47	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO ₃)	L	mg/L	47	19	27,74	50		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	47	7,5	7,8	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	3	3,3	7,13	13,3		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélométrique NFU	L	NFU	47	<SD	0,24	1	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl ₂	47	<SD	0,2	0,41			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl ₂	47	0,05	0,25	0,47			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	47	9	16,17	24	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme



Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2014.

Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : GARONNE / RABANEL - VERDUN SUR GARONNE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- AMPA (µg/l) :	10/07/2014	00050572	VERDUN SUR GARONNE	GARONNE / RABANEL	PRISE D'EAU BRUTE	<0,1				2
	06/11/2014	00050975	VERDUN SUR GARONNE	GARONNE / RABANEL	PRISE D'EAU BRUTE	0,25				2

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- ESA metolachlore (µg/l) :	10/07/2014	00050572	VERDUN SUR GARONNE	GARONNE / RABANEL	PRISE D'EAU BRUTE	0,20				2
	06/11/2014	00050975	VERDUN SUR GARONNE	GARONNE / RABANEL	PRISE D'EAU BRUTE	<0,1				2

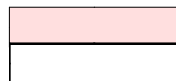
	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Métolachlore (µg/l) :	10/07/2014	00050572	VERDUN SUR GARONNE	GARONNE / RABANEL	PRISE D'EAU BRUTE	0,16				2
	06/11/2014	00050975	VERDUN SUR GARONNE	GARONNE / RABANEL	PRISE D'EAU BRUTE	<0,02				2

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- OXA metolachlore (µg/l) :	10/07/2014	00050572	VERDUN SUR GARONNE	GARONNE / RABANEL	PRISE D'EAU BRUTE	0,13				2



Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

	06/11/2014	00050975	VERDUN SUR GARONNE	GARONNE / RABANEL	PRISE D'EAU BRUTE	<0,1				2
--	------------	----------	--------------------	-------------------	-------------------	------	--	--	--	---



Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique





Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : REALIMENTATION DE RABANEL - GRISOLLES

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- AMPA (µg/l) :	23/01/2014	00049885	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	07/05/2014	00050348	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	11/09/2014	00050793	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- ESA metolachlore (µg/l) :	23/01/2014	00049885	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,14				0,1
	18/02/2014	00051201	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,26				0,1
	04/03/2014	00051254	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,27				0,1
	02/04/2014	00051284	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,26				0,1
	07/05/2014	00050348	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	10/07/2014	00051286	GRISOLLES	REALIMENTATION DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1



Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	27/08/2014	00051287	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	11/09/2014	00050793	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	02/10/2014	00051288	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	06/11/2014	00051289	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	11/12/2014	00051290	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Métolachlore (µg/l) :	23/01/2014	00049885	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1
	18/02/2014	00051201	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1
	04/03/2014	00051254	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,023				0,1
	02/04/2014	00051284	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1
	07/05/2014	00050348	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1
	10/07/2014	00051286	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1
	27/08/2014	00051287	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1





Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	11/09/2014	00050793	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1
	02/10/2014	00051288	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1
	06/11/2014	00051289	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1
	11/12/2014	00051290	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,02				0,1

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- OXA metolachlore (µg/l) :	23/01/2014	00049885	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	18/02/2014	00051201	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,14				0,1
	04/03/2014	00051254	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,15				0,1
	02/04/2014	00051284	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	07/05/2014	00050348	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	10/07/2014	00051286	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	27/08/2014	00051287	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	11/09/2014	00050793	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1





Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	02/10/2014	00051288	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	06/11/2014	00051289	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1
	11/12/2014	00051290	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	<0,1				0,1

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Perchlorate (µg/L) :	04/03/2014	00050149	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,78				
	10/07/2014	00050575	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	0,59				
	11/09/2014	00050794	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	1,1				
	06/11/2014	00050978	GRISOLLES	REALIMENTATIO N DE RABANEL	ROBINET LOCAL POMPES	1,3				

	Paramètre non conforme
	Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Les installations en ressource :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
GARONNE / RABANEL.....	GARONNE / RABANEL.....	PRISE D'EAU BRUTE - VERDUN SUR GARONNE
Les installations en production :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
REALIMENTATION DE RABANEL.....	REALIMENTATION DE RABANEL.....	ROBINET LOCAL POMPES - GRISOLLES
Les installations en distribution :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	BAR(RE FACE WC) OU ECOLE(CANT) - SAVENES
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(CANTINE) OU CIMETIERE/RE - MONTBARTIER
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(CANTINE)OU RE S.COMMUNAL - MONBEQUI
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE (CANTINE) OU ROB./PLACE - AUCAMVILLE
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(CANT.) OU MAIRIE (IDEM) - ORGUEIL
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(C.MOYEN)OU CIMET.-EGLISE - DIEUPENTALE
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE OU CIMETIERE - FABAS
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE PREAU OU MAIRIE (IDEM) - NOHIC
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE(PREAU)OU RESTAURANT - CANALS
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ECOLE (REFECTOIRE) - GRISOLLES
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE EVIER OU ECOLE CANTINE - BRESSOLS
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE INT. OU ECOLE CANTINE - POMPIGNAN
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE(LAVABO) OU ECOLE(CANT.) - LABASTIDE SAINT PIERRE
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	RI GARAGE MAIRIE OU RE ECOLE - BESSENS
GRISOLLES (UDI).....	BOURG.....	ROB. MAIRIE OU ECOLE PREAU - CAMPSAS

ARS : Agence Régionale de Santé

B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel

CODERST : COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COFRAC : COmité FRançais d'ACcrédiation

Distribution : Réseaux publics et habitations

DT : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

D.U.P : Déclaration d' Utilité Publique

Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe

Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...

Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées

Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut entre autre caractériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)

Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement

Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution

Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution

Ressource : Eau prélevée avant potabilisation

Sise - eaux : Système d'Information des services Santé Environnement

Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.

Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

IV : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

La filière de production de l'eau destinée à la consommation humaine correspond à une réalimentation de nappe par l'eau de la rivière Garonne (mélange eau de surface et eau souterraine). La station comprend un module de traitement des pesticides. Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, distribuée par le SE de Grisolles, est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres bactériologiques. La limite de qualité réglementaire concernant les pesticides par molécule individualisée (0,1 µg/l) a été dépassée : présence de métochlor et ESA et OXA (métabolites de l'herbicide métochlor). L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a déterminé qu'une eau contenant moins de 510 µg/l de métochlor ESA ou OXA n'entraîne aucun effet néfaste sur la santé. Aucune valeur de métabolite ESA et OXA mesurée dans l'eau mise en distribution par le syndicat de Grisolles ne dépasse cette valeur de 510 µg/l.